

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 27 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 27 mai à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Annie (suppléante) ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; CHAPPÉ Fanny à BOULANGER Servane ; CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude à LE GOFF Philippe ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; NAUDIN Christian à PUIILLANDRE Elisabeth ; PAGNY Gilles à KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; PRIGENT Marie-Yannick à LE GALL Annie ; RASLE-ROCHE Morgan à DUMAIL Michel.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; GAUTIER Guy ; GRAEBER Sophie ; HERVÉ Gildas ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE HOUÉROU Annie ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Évelyne.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	63
Procurations	11
Votants	74
Absents	14

DEL2025-05-128 SÉJOURS ACCUEIL DE LOISIRS DANS HÉBERGEMENT (ALSH) TARIFS SÉJOURS ET AIDE VACAF

Vu la compétence enfance jeunesse exercée et le projet éducatif porté par Guingamp-Paimpol Agglomération depuis 2017 ;

Vu la délibération DEL2023-06-152 du 27 juin 2023 portant sur la tarification des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ;

Considérant, dans le cadre de la compétence enfance jeunesse, la mise en place par Guingamp-Paimpol Agglomération de mini-camps et séjours collectifs pendant les vacances scolaires ;

Afin d'encourager le départ en vacances des enfants et des jeunes, la CAF met en place depuis plusieurs années une aide intitulée VACAF AVE. Celle-ci permet aux familles allocataires des Côtes d'Armor avec un quotient familial inférieur à 1000 € de bénéficier d'une prise en charge d'une partie du coût d'un camp de 2 jours à 15 jours pour un enfant de 3 à 18 ans. Ainsi, selon les tranches définies, la famille pourra bénéficier d'une prise en charge de 40 à 80 % sur le tarif journée.

L'aide VACAF est versée en tiers-payant à l'organisateur du camp, après réalisation du séjour. La grille des tarifs journée est ainsi fixée au regard de l'aide perçue par l'agglomération, elle garantit une progressivité des tarifs en fonction des quotients familiaux des usagers.

Suite à la modification des aides VACAF (intervalles de quotients familiaux) par la CAF 22, la grille des tarifs pour les séjours, validée en conseil d'agglomération le 27 juin 2023 doit être revue.

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération de modifier la tarification des séjours ALSH pour les allocataires CAF ainsi :

Description	Tranche	Tarif journée sans aides VACAF	Tarif journée extérieurs sans aides VACAF	Tarif journée après aides CAF*	Tarif journée extérieurs agglomération après aides CAF* (+15%)
Séjour ALSH tarif journée (allocataire CAF)	QF < 400	30,60 €	35,20 €	6,12 €	7,04 €
	QF entre 401 et 600			9,18 €	10,56 €
	QF entre 601 et 750			12,24 €	14,08 €
	QF entre 751 et 900			15,30 €	17,60 €
	QF entre 901 et 1000			18,36 €	21,12 €
	QF entre 1001 et 1323	21,40 €	24,60 €	21,40 €	24,60 €
	QF > 1323	26,50 €	30,50 €	26,50 €	30,50 €

* QF en dessous de 1000 € aide séjour VACAF (de 40 à 80% du séjour pris en charge par la CAF sur tarif à 30,60€/journée ou 35,20€/journée si extérieur à l'agglomération).

La grille tarifaire des accueils de loisirs, validée en juin 2023, reste par ailleurs inchangée (cf. annexe avec grille tarifaire complète mise à jour).

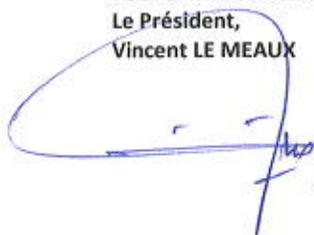
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve la poursuite du conventionnement VACAF AVE pour favoriser le départ en séjour des enfants à revenus modestes ;
- Approuve la modification proposée de la tarification ALSH des séjours et de les rendre applicables à partir du 1^{er} juin 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Yannick LE GOFF

